

## **DEC213921NP**

Décision portant nomination de M. Marc Sentis en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc Sentis, directeur de recherche de première classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 28 février 2022 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets lasers intenses.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Sentis demeure affecté à l'UMR7341 – Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3) – Université d'Aix Marseille – Case 917 – 183 Avenue de Luminy – 13288 Marseille Cedex 09.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

